

Les Attaques

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2025-031

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 062-216200436-20251113-D2025_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize novembre à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 06/11/2025 **Membres en exercices :** 19 - **Présents :** 13 - **Nombre de suffrages :** 17

Présents : Mme ANSEL Catherine, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine,

Excusés : Mme BAUDART Aurélie, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. MERCIER Éric, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa, M. VASSEUR Jean-Paul.

Procurations : Mme BAUDART Aurélie a donné pouvoir à M. CRUSSARD, M. MERCIER à M. LEFEBVRE, Mme VAMPLUS à Mme KRASINSKI, M. VASSEUR à Mme CORDIER.

A été nommée **secrétaire de séance** : Martine MERCIER

Objet : Complémentaire santé – Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion et participation employeur de 15€ par mois par agent

Rapporteur : Madame le Maire

Afin de faire bénéficier aux agents de tarifs avantageux en matière de mutuelle santé, la commune a la possibilité de souscrire à la convention de participation du Centre de Gestion. Le CDG a sélectionné l'offre de la MNT au terme de la procédure de mise en concurrence.

L'obligation légale de participation à la mutuelle entrera en vigueur au 1er janvier 2026 avec un minimum de 15€ /mois /agent.

Comme l'impose la procédure, le comité social territorial, instance consultative réunissant élus et syndicats au CDG, a été saisi avant de proposer cette délibération au conseil. Son avis est favorable.

Le Conseil décide à l'unanimité :

→ **D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026,**

- **De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026 à 15 € brut**
- **D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE